Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-2026012-DE

SULNIAC Sulnieg
République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	22

Vote
A l'unanimité Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 18 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de CONAN Marylène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/02/2026.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. SAMSON Ludovic, Mme LE MOAL Agnès, M. BROHAN Christophe, Mme CARTRON Martine, M. LE CADRE Jean, Mme LE DÛ Brigitte, Mme BERARD Patricia, M. DAUPHIN Eric, M. LALLEMENT Denis, M. LE JALLE Régis, Mme LE GARNEC Françoise, M. LEDAN David, Mme FAUBOURG Luzia, M. RENY Victor, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. MONSARD Dominique, M. BRUNEBARBE Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HERPE Stéphanie à M. RENY Victor, Mme LE BOUTEILLER Fanny à M. SAMSON Ludovic, M. SIMEON Guillaume à BROHAN Christophe

Excusé(s) : M. LE BERRE Philippe, Mme DELESTRE Catherine, Mme ANNEZO Léa, M. CROCHU Alexandre, M. LUHERNE Xavier

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. SAMSON Ludovic

2026/012 - INTERCOMMUNALITE / Plan mobilité 2026-2035 : avis de la commune sur le projet

Madame le Maire présente le point.

Dans le cadre des compétences exercées par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération en matière d'organisation de la mobilité, l'élaboration d'un Plan de Mobilité (PDM) constitue un outil essentiel de planification permettant de fixer une stratégie durable et cohérente pour les déplacements à l'échelle du territoire. Une délibération en date du 30 mars 2023 a ainsi prescrit l'élaboration de ce document structurant.

Cette démarche s'est déroulée classiquement, selon les modalités suivantes :

- Diagnostic incluant une enquête ménages déplacements
- Définition d'orientations
- Elaboration d'un plan d'actions pour la prochaine décennie

L'agglomération a volontairement souhaité mettre en place une concertation en anticipation, et ce de manière complémentaire à la phase obligatoire. Cette concertation a pris la forme de réunions de travail, d'entretiens auprès d'acteurs locaux, d'ateliers diligentés dans le cadre du SCOT-AEC, ou encore de comités de partenaires.

Bilan du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 en vigueur

Un bilan des actions passées a été réalisé, lequel a démontré :

- Près de 800 000 déplacements quotidiens générés par le territoire de GMVA, dont les 2/3 réalisés par les habitants de GMVA ;
- Une baisse d'usage de l'automobile depuis 2008 avec en particulier un renforcement du vélo.
- Une forte pendularisation des flux et une forte dépendance à l'automobile, responsables des difficultés de circulation recensées sur le territoire ;

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-2026012-DE

- Un vieillissement de la population qui se renforce et qui concerne plus particulièrement la façade maritime
- Le poids important du tourisme sur le territoire
- Des attentes locales fortes en matière de développement des modes alternatifs à l'automobile, notamment en transports collectifs

Outre ces éléments, le diagnostic fait également apparaitre une offre de transport alternative à l'automobile en nette évolution, au regard des actions initiées depuis plusieurs années par GMVA. En revanche, malgré un développement de l'offre de transports collectifs, des manques ou retards ont été identifiés en matière d'aménagements de voirie dédiés à ce mode de déplacement.

Sur la base de ce diagnostic, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est fixé de nouveaux objectifs en matière de mobilité pour la période 2026-2035.

Orientations 2026-2035

À l'issue du diagnostic, GMVA a retenu les orientations suivantes pour le Plan de Mobilité :

- Réduire l'impact des déplacements sur l'environnement en travaillant en priorité sur les trajets d'échanges depuis/vers les EPCI extérieures.
- Améliorer la synergie entre transports et urbanisme
- Poursuivre les objectifs du PDU précédent en matière de réduction de l'autosolisme
- Développer les transports collectifs, ainsi que le covoiturage, pour favoriser le report modal.
- Conforter le développement du vélo (aménagements et services)
- Réduire les difficultés générées par l'afflux de personnes en période touristique, pour ne pas dégrader la qualité de vie et d'accueil du territoire.

Les objectifs de réduction de l'autosolisme prolongent les objectifs du PDU précédent et visent à faire passer la part modale automobile conducteur de 51% en 2023 à 45% en 2035, avec pour cible à long terme, une part modale de 39% en 2050.

Le plan d'actions du projet de PDM de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

Le plan d'actions du Plan de Mobilité a été construit sur la base des orientations ci-avant exposées. Il s'organise en 5 axes de travail, lesquels se déclinent en 18 actions.

AXE 1 / Poursuivre la dynamique actuelle de développement du vélo et renforcer l'usage de la marche
AXE 2 / Améliorer l'usage collectif et partagé des transports
AXE 3 / Promouvoir l'évolution des comportements de déplacements
AXE 4 / Développer une mobilité touristique durable
AXE 5 / Favoriser le développement des véhicules moins polluants

Au cours de son élaboration, les parties prenantes se sont largement investies afin de bâtir un programme d'actions ambitieux et réaliste, mais surtout adapté au territoire de l'agglomération. Chaque action a été le fruit d'un travail approfondi entre les différents acteurs et a fait l'objet d'un échéancier de mise en œuvre et d'une estimation des coûts.

Arrêt du projet

L'arrêt du projet par le Conseil Communautaire le 18 décembre 2025 marque l'avancement du PDM. Suite à cet arrêt, la consultation obligatoire des personnes publiques associées, d'une durée légale de trois mois, va pouvoir être engagée. Ces avis seront annexés au projet qui sera alors soumis à enquête publique. Au

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-2026012-DE

regard des avis et des remarques formulées lors de l'enquête publique, le Conseil Communautaire pourra alors se prononcer sur l'approbation définitive du PDM.

Vu la délibération en date du 18 décembre 2025 tirant bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan de Mobilité de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération ;

Vu le courrier en date du 19 décembre 2025, par lequel Golfe du Morbihan – Vannes agglomération a notifié à la commune le projet de Plan de Mobilité pour avis dans un délai de trois mois, conformément aux dispositions de l'article R143-4 Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET un avis FAVORABLE sur le projet de Plan de Mobilité arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 ;**
- **FORMULE les observations suivantes :**
  Les transports en commun doivent s'accorder avec les horaires des trains pour réduire les temps de trajet.
  A Vannes, la nécessité des voies de bus dédiés pour désenclaver la traversée de la ville, et diminuer les temps de trajet.
  La nécessité de faire des liaisons plus directes pour le transport collectif et vers les équipements communautaires (piscine, France Services, etc)
  Les pistes cyclables doivent être renforcées y compris en 2ème couronne pour relier les communes et les zones de covoiturages.
  Le développement des gares TER également. A titre d'exemple : réouvrir la gare de La Vraie-Croix
- **DEMANDE que ces observations soient prises en compte dans la suite de la procédure, notamment lors de l'enquête publique et de l'approbation du Plan de Mobilité ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer et signer tous actes afférents.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (22 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 18/02/2026
Le Maire
Marylène CONAN



PLAN DE MOBILITE 2025
Plan d'actions

Commission Mobilité, Patrimoine et Grands projets
du 9 décembre 2025 - Point n°1

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

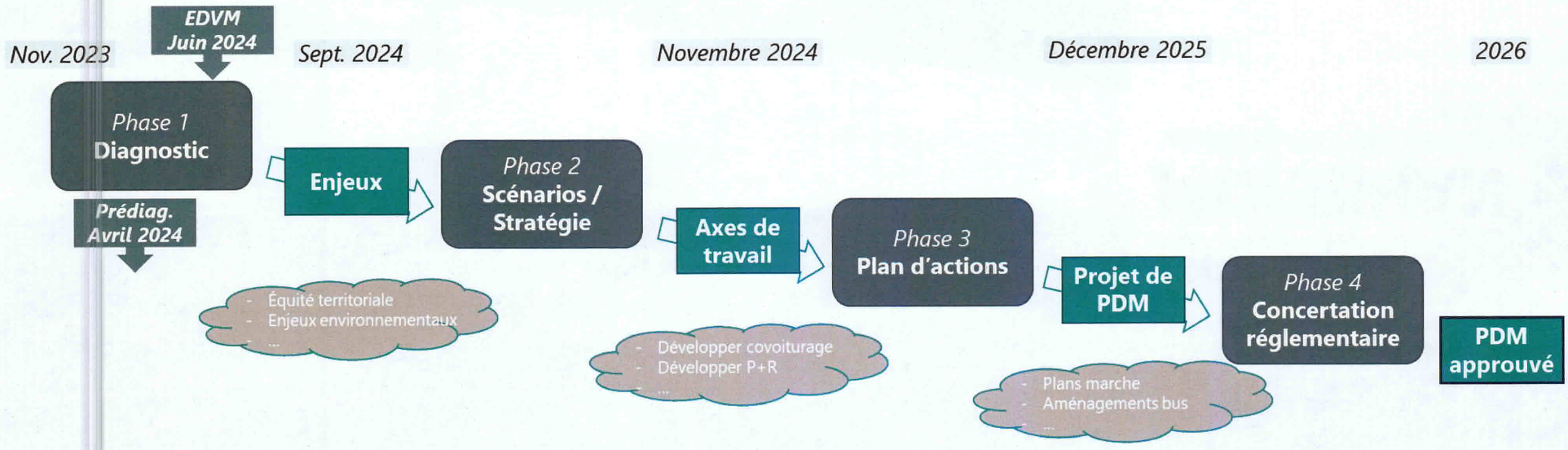


26/11/2025 07:31

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

PREAMBULE

Planning d'élaboration du PDM



Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

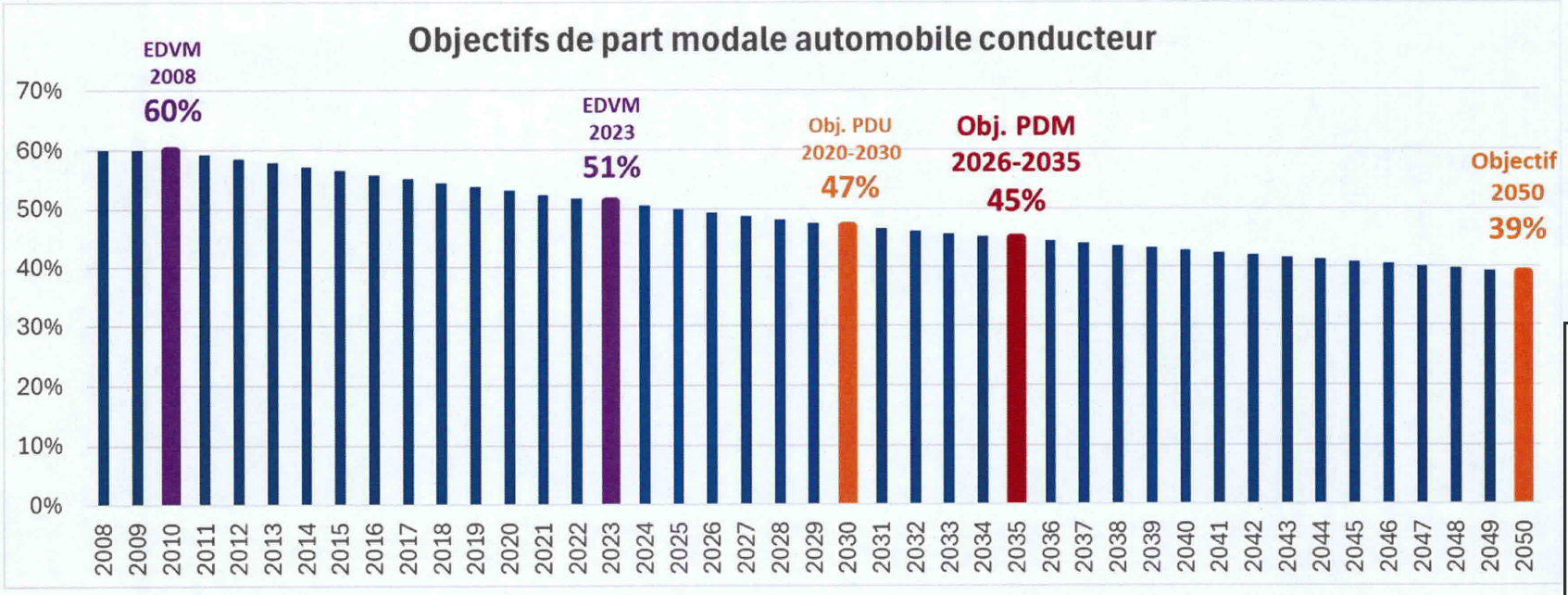
RAPPEL DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DU PDM

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

OBJECTIFS DE PARTS MODALES 2025

Poursuivre la tendance engagée depuis 2010, confirmée en 2023

>> Objectif 2035 : 45% des déplacements au volant d'une voiture



Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260012-DE

OBJECTIFS DE PARTS MODALES 2025

S'appuyer sur les dynamiques actuelles pour poursuivre le développement des mobilités alternatives à l'automobile

- Vélo :
  - Tendre vers une part modale de 8% (vs 4,7%)
- Transports Collectifs régionaux
  - Augmenter la part modale de +50% (2.6% à 4%)
- Optimisation du réseau Kicéo
  - Augmenter la part modale d'1 point
- Poursuite des actions en faveur du covoiturage
  - Augmenter la part modale VP Passager d'1 point

Objectifs de parts modales	Automobile Conducteur & Moto	Automobile Passager	TC Urbains (Kicéo)	TC Régionaux	Vélo	Marche & autres	TOTAL
Parts modales 2008	*60%*	*8%*	*4%*	*1%*	*2%*	*25%*	*100%*
Parts modales 2023	**51%**	**11%**	**4%**	**3%**	**5%**	**26%**	**100%**
Parts modales 2035	**45%**	**12%**	**5%**	**4%**	**8%**	**26%**	**100%**
Parts modales 2050	*39%*	*12%*	*6%*	*6%*	*11%*	*26%*	*100%*

Nota : 1 point de part modale ~ 6 000 déplacements quotidiens

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260012-DE

7 ORIENTATIONS PROPOSEES

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

2 orientations « supra »

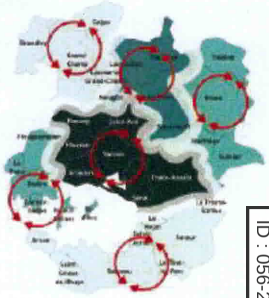
1 Réduire l'impact des déplacements sur l'environnement (GES, consommation énergétique)

- **En travaillant en priorité sur les trajets d'échanges depuis/vers les EPCI extérieures**
  - Poursuite de la démarche engagée (PEM, développement TER, ...)
  - Travail avec la Région pour développer de nouvelles coopérations (TC et covoiturage)

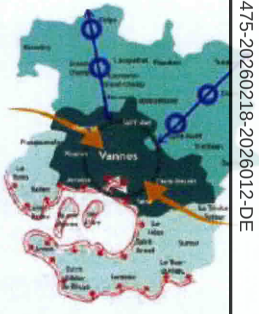
2 Améliorer la synergie entre transport & urbanisme

- Enjeux de moyen/long terme
- Cf. démarche SCOT
  - Mieux répartir les activités/équipements/logements sur le territoire
  - Favoriser la densification à proximité des offres de transport existantes
  - Permettre le développement de la Ville des courtes distances









Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

7 ORIENTATIONS PROPOSEES

5 orientations thématiques

1 Développer l'usage du vélo

- Impact limité sur les GES, mais impact majeur sur la qualité de vie en milieu urbain (nuisances, santé, ...)
- Poursuivre le développement des infrastructures et les services vélo
- Pacifier les centres urbains

Améliorer l'offre TC

2

- Ferroviaire
  - Dynamique en cours, action à poursuivre (PEM de la gare, forte augmentation programmée de l'offre TER)
- Réseau Kicéo
  - De fortes attentes locales, mais un budget contraint
  - Un réel besoin de voiries dédiées aux TC pour fiabiliser les dessertes
  - Une plus faible couverture en milieu rural du fait du caractère diffus de l'urbanisation

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

7 ORIENTATIONS PROPOSEES

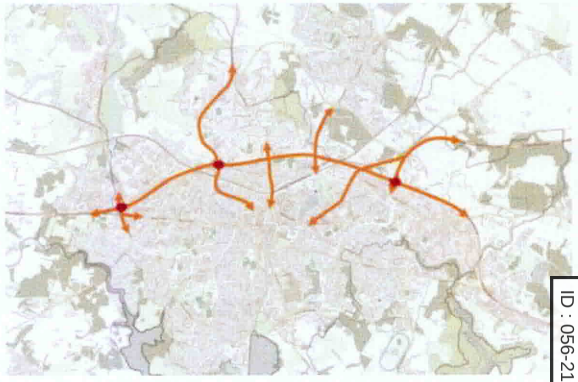
5 orientations thématiques

3 Développer le covoiturage

- Outil adapté à la demande diffuse
  - Comparable aux Transports collectifs en milieu urbain dense, mais adapté aux territoires peu denses et aux demandes diffuses
- Dynamique en cours, action à poursuivre

4 Proposer des solutions alternatives pour l'accès à la ville-centre

- Bouchons quotidiens en entrée/sortie de Vannes
- Nécessité de poursuivre le développement des mobilités alternatives et de l'intermodalité sur ces déplacements (P+R notamment)



5 Réduire les nuisances liées aux mobilités touristiques

- Des actions à engager en lien avec les acteurs du tourisme
  - Information, régulation des flux et du stationnement, offres alternatives dédiées, ...

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

AXES DE TRAVAIL

26/11/2025 07:31

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

AXES DE TRAVAIL

5 axes de travail proposés pour le PDM 2026

- **Axe 1 : Poursuivre la dynamique actuelle de développement du vélo et renforcer l'usage de la marche**
- **Axe 2 : Améliorer l'usage collectif et partagé des transports**
- **Axe 3 : Faire évoluer les comportements**
- **Axe 4 : Développer une mobilité touristique durable**
- **Axe 5 : Favoriser le développement des véhicules moins polluants**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

AXES DE TRAVAIL

18 actions envisagées

AXE 1	**Poursuivre la dynamique actuelle de développement du vélo et renforcer l'usage de la marche**
1.1	Poursuivre le développement des aménagements, équipements et services en faveur du vélo
1.2	Développer la signalétique vélo et piétonne
1.3	Promouvoir le développement de la marche
1.4	Favoriser un développement urbain propice à l'essor des modes actifs
AXE 2	**Améliorer l'usage collectif et partagé des transports**
2.1	Poursuivre la mise en œuvre d'aménagements en faveur des transports collectifs
2.2	Proposer des solutions adaptées pour la desserte des communes les plus excentrées
2.3	Repenser l'organisation des lignes urbaines
2.4	Développer l'offre TER en coordination avec la Région et les EPCI de l'Alliance Bretagne Sud Mobilité
2.5	Améliorer l'attractivité tarifaire des transports collectifs
2.6	Améliorer l'offre de transport spécifique
2.7	Etudier l'opportunité de développement du transport collectif maritime
2.8	Encourager la pratique du covoiturage
2.9	Développer le partage de véhicules
AXE 3	**Faire évoluer les comportements**
3.1	Poursuivre les actions de communication et de conseil en mobilité
AXE 4	**Développer une mobilité touristique durable**
4.1	Poursuivre les actions initiées en matière de mobilité touristique
4.2	Travailler avec les acteurs concernés pour mieux informer et réguler les flux et le stationnement touristiques
AXE 5	**Favoriser le développement des véhicules moins polluants**
5.1	Accompagner la mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques
5.2	Initier un travail partenarial avec les acteurs économiques pour développer une logistique urbaine durable

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-2026012-DE

AXE 1 : DÉVELOPPEMENT DU VÉLO ET DE LA MARCHE

Objectif :

Développer les modes actifs pour pacifier les centres urbains et améliorer la qualité de vie

Actions :

1.1 : Poursuivre le développement des aménagements, équipements et services en faveur du vélo

- Poursuivre l'axe 1 du PDU existant et encourager un partage plus équitable de l'espace public entre modes
  - Poursuivre le développement du réseau de pistes cyclables intercommunales
  - Inciter les communes au développement des réseaux cyclables communaux
  - Communiquer et faire connaitre le schéma cyclable
  - Poursuivre et développer les services vélos aux usagers

1.2 : Développer la signalétique vélo et piétonne

- Étudier l'opportunité de développer un jalonnement intercommunal (directionnel et/ou « point-nœuds »)
- Poursuivre la mise en œuvre d'une signalétique piétonne communale depuis/vers les générateurs majeurs de déplacements

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

AXE 1 : DÉVELOPPEMENT DU VÉLO ET DE LA MARCHE

Objectif :

Développer les modes actifs pour pacifier les centres urbains et améliorer la qualité de vie

Actions :

1.3 : Promouvoir le développement de la marche

- Promouvoir la pacification des centres urbains auprès des communes
  - Réalisation de plans piétons communaux,
  - Développement de l'écomobilité des scolaires, ...

1.4 : Favoriser un développement urbain propice à l'essor des modes actifs

- Préconisations relatives au SCOT et aux PLU
  - Favoriser l'implantation des emplois, services et équipements à proximité des lieux de résidence
  - Urbaniser prioritairement les secteurs dotés d'une desserte en mobilité alternative (transports collectifs, vélo, ...) suffisante
  - Favoriser la densité urbaine, qui permet le développement des mobilités alternatives (densité critique nécessaire pour le développement des modes actifs et des transports collectifs)

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-2026012-DE

AXE 2 : USAGE COLLECTIF ET PARTAGÉ DES TRANSPORTS

Objectif :

Améliorer la fréquentation des transports collectifs et du covoiturage, favoriser le partage des véhicules

Actions :

- **2.1 : Poursuivre la mise en œuvre d'aménagements en faveur des transports collectifs**
  - Développer les sites propres bus (poursuite action 2.1 du PDU existant)
  - Développer l'intermodalité TC-Vélo (poursuite action 3.4 du PDU existant)

- **2.2 : Proposer des solutions adaptées pour la desserte des communes les plus excentrées**
  - Poursuivre et renforcer la mutualisation des moyens avec la Région Bretagne
  - Étudier l'opportunité de Cars à Haut Niveau de Service (CHNS)
  - Développer les parkings-relais (poursuite action 3.1 du PDU existant)

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260012-DE

AXE 2 : USAGE COLLECTIF ET PARTAGÉ DES TRANSPORTS

Objectif :

Améliorer la fréquentation des transports collectifs et du covoiturage, favoriser le partage des véhicules

Actions :

2.3 : Repenser l'organisation des lignes urbaines

- Pour améliorer l'efficience du réseau
- Pour renforcer la desserte de la Gare SNCF
- Pour réduire l'impact de la circulation des bus sur la rue Thiers

2.4 : Développer l'offre TER en coordination avec la Région et l'Alliance Bretagne Sud Mobilité

- Développement de l'offre TER programmée dans le cadre de l'Alliance BSM

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

AXE 2 : USAGE COLLECTIF ET PARTAGÉ DES TRANSPORTS

Objectif :

Améliorer la fréquentation des transports collectifs et du covoiturage, favoriser le partage des véhicules

Actions :

- **2.5 : Améliorer l'attractivité tarifaire des transports collectifs**
  - Mettre en œuvre l'action 2.4 du PDU existant
- **2.6 : Améliorer l'offre de transport spécifique**
  - Revoir l'organisation du transport adapté (Mobicéo) et à la demande (Créacéo)
- **2.7 : Étudier l'opportunité de développement du transport collectif maritime**
  - Mettre en œuvre l'action 2.5 du PDU existant

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

AXE 2 : USAGE COLLECTIF ET PARTAGÉ DES TRANSPORTS

Objectif :

Améliorer la fréquentation des transports collectifs et du covoiturage, favoriser le partage des véhicules

Actions :

2.8 : Encourager la pratique du covoiturage

- Poursuivre l'action 3.3 du PDU existant
  - Collaborer avec la Région et les EPCI extérieurs pour favoriser le développement du covoiturage
  - Promouvoir la pratique au travers d'incitations financières éventuelles
  - Étudier l'opportunité de création de voies réservées au covoiturage (VR2+)

2.9 : Développer le partage de véhicules

- Favoriser le développement de l'autopartage
  - Étudier l'opportunité d'un système d'autopartage sur le territoire
  - Faciliter l'installation de nouveaux services d'autopartage sur le territoire



(source Ademe)

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-2026012-DE

AXE 3 : FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS

Objectif :

Communiquer, former et informer sur les mobilités alternatives à l'automobile, afin de favoriser l'évolution des comportements de déplacements

Actions :

3.1 : Poursuivre les actions de communication et de conseil en mobilité

- Poursuivre l'axe 5 du PDU existant (communiquer sur les mobilités)
  - En particulier, développer la communication sur le partage de l'espace public, les bienfaits des modes alternatifs et la sécurité routi

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

AXE 4 : DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ TOURISTIQUE DURABLE

Objectif :

Développer la mobilité durable en saison touristique pour réduire les phénomènes de saturation de la voirie et du stationnement

Actions :

- **4.1 : Poursuivre les actions initiées en matière de mobilité touristique**
  - Poursuivre l'axe 4 du PDU existant (mobilité touristique) concernant la coordination et une plus grande information sur les navettes maritimes touristiques
  - Engager des réflexions sur d'éventuels développements
- **4.2 : Travailler avec les acteurs concernés pour mieux informer et réguler les flux et le stationnement touristiques**
  - Réglementation estivale du stationnement sur les sites contraints
  - Plans de circulation dédiés en saison estivale (protection des centre-bourgs, ...)

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

AXE 5 : DÉVELOPPER LES VÉHICULES MOINS POLLUANTS

Objectif :

Favoriser le développement des véhicules moins polluants pour réduire les externalités négatives des modes motorisés

Actions :

- **5.1 : Accompagner la mise en œuvre du schéma directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques**
  - Coordination avec le Syndicat Morbihan Énergies sur le déploiement du SD IRVE

- **5.2 : Initier un travail partenarial avec les acteurs économiques pour développer une logistique urbaine durable**
  - Le cas échéant au travers du programme InTerLUD + (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable)

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

BUDGET PREVISIONNEL

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

	Actions	Maîtres d'ouvrages		Budget (10 ans)	
		Pilote	Partenaires	Investissement	Fonctionnement
POURSUIVRE LA DYNAMIQUE ACTUELLE DE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO ET RENFORCER L'USAGE DE LA MARCHE					
1.1	Poursuivre le développement des aménagements, équipements et services en faveur du vélo	GMVA	Communes Etat Département	13M€	3M€
1.2	Développer la signalétique piétonne et vélo	GMVA	Communes Département	1M€	0,1M€
1.3	Promouvoir le développement de la marche	Communes	GMVA	1M€	
1.4	Favoriser un développement urbain propice à l'essor des modes actifs	Communes	GMVA	Sans objet	
AMELIORER L'USAGE COLLECTIF ET PARTAGÉ DES TRANSPORTS					
2.1	Poursuivre la mise en œuvre d'aménagements en faveur des transports collectifs	GMVA	Communes Transporteurs	15M€	0,1M€
2.2	Proposer des solutions adaptées pour la desserte des communes les plus excentrées	GMVA	Région Département Communes Transporteurs	5M€	10M€
2.3	Repenser l'optimisation des lignes urbaines	GMVA	Transporteurs		20M€
2.4	Développer l'offre TER en coordination avec la Région et les EPCI de l'Alliance Bretagne Sud Mobilité	Région Bretagne	GMVA EPCI voisins	1,2M€	
2.5	Améliorer l'attractivité tarifaire des transports collectifs	GMVA	Transporteurs Communes (CCAS)		1 à 2 M€
2.6	Améliorer l'offre de transport spécifique	GMVA	Transporteurs Associations		0,1 à 1M€
2.7	Étudier l'opportunité du développement du transport collectif maritime	GMVA	Région, Communes, Transporteurs maritimes		0,1 M€
2.8	Encourager la pratique du covoiturage	GMVA	EPCI voisins	1M€	3M€
2.9	Développer le partage de véhicules	GMVA	Partenaires privés Communes		0,1M€
FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS					
3.1	Poursuivre les actions de communication et de Conseil en Mobilité	GMVA	Communes, transporteurs, associations, entreprises...		0,5M€
DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ TOURISTIQUE DURABLE					
4.1	Poursuivre les actions initiées en matière de mobilité touristique	GMVA	Région, Communes, Transporteurs maritimes		0,1M€
4.2	Travailler avec les acteurs concernés pour mieux informer et réguler les flux et le stationnement touristiques	GMVA	Communes Office de tourisme	Sans objet	
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES VÉHICULES MOINS POLLUANTS					
5.1	Accompagner la mise en oeuvre du schéma directeur des Infrastructures de Recharge des Véhciules Electriques	Morbihan Energies	GMVA Communes	Sans objet	
5.2	Initier un travail partenarial avec les acteurs économiques pour développer une logistique urbaine durable	GMVA	Acteurs économiques, communes	2 à 4M€	0,2M€

Budget (10 ans)	
Investissement	**Fonctionnement**
40M€	**40M€**
80M€	

*hors éléments non chiffrés à ce stade
*hors fonctionnement actuel budget annexe transport

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-20260112-DE

PLANNING PREVISIONNEL

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

	ACTIONS	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
POURSUIVRE LA DYNAMIQUE ACTUELLE DE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO ET RENFORCER L'USAGE DE LA MARCHE												
1.1	Poursuivre le développement des aménagements, équipements et services en faveur du vélo											Etudes et travaux annuels
1.2	Développer la signalétique piétonne et vélo											Action au fil de l'eau
1.3	Promouvoir le développement de la marche											Etudes et aménagements correspondants le cas échéant, à engager par les communes
1.4	Favoriser un développement urbain propice à l'essor des modes actifs											Action au fil de l'eau
AMELIORER L'USAGE COLLECTIF ET PARTAGÉ DES TRANSPORTS												
2.1	Poursuivre la mise en œuvre d'aménagements en faveur des transports collectifs											Etudes et travaux annuels
2.2	Proposer des solutions adaptées pour la desserte des communes les plus excentrées											
2.3	Repenser l'organisation des lignes urbaines											
2.4	Développer l'offre TER en coordination avec la région et les EPCI de l'Alliance Bretagne Sud Mobilité											Première tranche en 2021 / d'autres études seront engagées ensuite (MOA Région)
2.5	Améliorer l'attractivité tarifaire des transports collectifs											
2.6	Améliorer l'offre de transport spécifique											
2.7	Etudier l'opportunité du développement du transport collectif maritime											Pas de mise en oeuvre définie à ce stade, en attente conclusion de l'étude
2.8	Encourager la pratique du covoiturage											Action au fil de l'eau
2.9	Développer le partage de véhicules											
FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS												
3.1	Poursuivre les actions de communication et de Conseil en Mobilité											Action au fil de l'eau
DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ TOURISTIQUE DURABLE												
4.1	Poursuivre les actions initiées en matière de mobilité touristique											Action au fil de l'eau
4.2	Travailler avec les acteurs concernés pour mieux informer et réguler les flux et le stationnement touristiques											
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES VÉHICULES MOINS POLLUANTS												
5.1	Accompagner la mise en œuvre du schéma directeur des Infrastructures de Recharge des Véhciules Electriques											Action au fil de l'eau
5,2	Initier un travail partenarial avec les acteurs économiques pour développer une logistique urbaine durable											Etudes et mise en œuvre

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-2026012-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION
26/11/2025 07:31
Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24
Fax : 02 97 68 14 25
Courriel : courrier@gmvagglo.bzh

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260218-2026012-DE